



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2017-017
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS ET AUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

ANNEE 2017

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 février 2017 et affichée le 27 février 2017.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

13 MARS 2017

LE MAIRE



REÇU LE
14 MARS 2017
SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

SÉANCE DU MARDI 7 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi sept mars, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), M. Alain Iafar (par M. Brandon Incana), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Catherine Gossard (par Mme Karine Infante), Mme Mikaëla Latra (par Mme Dorisca Tiburce), M. Daniel Vassinot (par M. Henry Hippolyte), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Infante à 17h31.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe, Mme Firose Gador.

.....
.....

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS**

ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » et « Politique Éducative scolaire et associative » réunies le 23 février 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 7 mars 2017 relatif à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2017,

Mme Boyer, Mme Latra, M. Erapa, M. Payet ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à la majorité (7 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot, M. Hippolyte, Mme Patel, Mme Le Toullec, M. Vassinot, M. Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2017 aux associations et aux établissements publics selon le tableau ci-joint,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document correspondant.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

ANNEE 2017

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux établissements publics intervenant sur le territoire de la ville de Le Port pour l'année 2017.

Il est rappelé au Conseil municipal que, par délibération du 8 novembre 2016, il a été approuvé l'attribution aux associations et aux établissements publics ayant perçu plus de 10 000 € d'aides en 2016, une avance de subvention correspondant au maximum à 4/12^{ème} du montant perçu cette même année, et ce afin de les accompagner au mieux dans leur gestion du 1^{er} trimestre 2017.

Le budget primitif 2017 de la Collectivité ayant été approuvé, le Conseil municipal est à présent appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement, aux associations et aux établissements publics.

A ce titre, il est porté à la connaissance du Conseil municipal les principes, ayant guidé l'instruction des demandes de subventions :

- Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration des relations avec les associations. La campagne associative est ainsi séquentiée en quatre temps :
 - information / communication ;
 - instruction des demandes ;
 - engagement juridique et comptable des subventions allouées ;
 - évaluation de l'impact des moyens publics mobilisés.
- Au regard de ses orientations sectorielles (rappelées en pièce jointe), la Collectivité s'est assignée les objectifs suivants :
 - mieux encadrer administrativement et juridiquement ses attributions de subventions ;
 - mettre en cohérence sa politique contractuelle associative avec les enjeux de territoire ;
 - renforcer les synergies entre le « tronc commun » des aides financières et logistiques apportées aux associations et établissements publics et les dispositifs contractualisés (contrat de ville, convention territoriale globale, pacte culture, convention TFPB, etc.) dans l'optique d'optimiser les moyens et ressources ;
 - élargir l'assiette des bénéficiaires afin de répondre au besoin de redynamiser le tissu associatif, par un accompagnement des plus petites d'entre elles et notamment des clubs sportifs.
- Des ressources propres et des moyens communaux seront par ailleurs mobilisés en 2017 pour soutenir l'action des associations et établissements publics selon deux niveaux d'intervention :
 - l'accompagnement logistique des projets, des événements sportifs et actions de proximité et/ou collectifs de quartier (pour un montant de 60 000 euros) ;
 - La complémentarité des financements dans le cadre des dispositifs contractualisés par la Ville selon des montants prévisionnels :
 - 305 000 euros du CGET au titre du contrat de ville ;
 - 18 000 euros des ateliers santé ville au titre du contrat de ville ;
 - 3 100 000 euros de la CAF au titre de la convention territoriale globale ;
 - 804 000 euros de la DAC OI au titre du pacte culture ;
 - 450 000 euros des bailleurs sociaux au titre de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.



Soit un montant total de 4 737 000 euros.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2017 aux associations et aux établissements publics selon le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

Affaire suivie par la Direction de l'Epanouissement Humain - Service Vie Associative et Animation
Pièces jointes : Tableaux récapitulatifs des attributions de subventions 2017/Orientations sectorielles de la campagne associative 2017

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS
AU TITRE DE L'ANNE 2017**

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT
AGEMA Kabardock	660 000 €
INSTITUT DE L'IMAGE DE L'OCEAN INDIEN	85 000 €
KONPANI IBAO	60 000 €
CLUB F42	20 000 €
ASSOCIATION MUSIK OCEAN INDIEN	15 000 €
LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	15 000 €
STUDIO MARMELADE	13 000 €
LALANBIK	6 000 €
URBAN STYLE ASSOCIATION	5 000 €
SOUL CITY	3 000 €
FREE UP YOURSELF	3 000 €
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT (OMS)	845 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE LA JEANNE D'ARC	350 000 €
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)	270 000 €
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNATIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES (USPGSA)	40 000 €
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	25 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE (ASPBA)	5 000 €
BOXE FRANCAISE RIVIERE DES GALETS	5 000 €
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKET-BALL	5 000 €
FC PORT HANDBALL FEMININ	5 000 €
KOP PORTOIS	5 000 €
LA JEANNE NATATION	5 000 €
OUEST NATATION REUNION	5 000 €
PORT HAND BALL CLUB	5 000 €
RUGBY CLUB PORTOIS	5 000 €
UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS ATHLETISME (USPGA)	4 500 €
BOULES PORTOISES COMMUNALES	3 500 €
ASSOCIATION RANDO RIVIERE DES GALETS (A2RDG)	3 000 €
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE DRAGON BOAT	3 000 €
BEK LA BARRE	3 000 €

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL	2 500 €
DALON PORT KARATE DO DPKD	1 500 €
DOJO PORTOIS	1 500 €
KARATE CLUB PORTOIS	1 500 €
PORT PEDALES ASSOCIATION	1 500 €
RACING CLUB AUSTRAL	1 500 €
OUEST VELO CLUB	1 500 €
TEAM 974 2 ZERO	1 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VILLAGE TITAN	540 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL FARFAR	375 000 €
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE EN PLEIN AIR (APJPA)	90 000 €
ASSOCIATION PASS'PORT	71 500 €
EVENTS REUNION	3 500 €
HIBISCUS	3 000 €
ASSOCIATION PORTOISE QUARTIER LEPERVANCHE (APQL)	1 500 €
ASSOCIATION PORTOISE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE (APEF)	98 000 €
COCCINELLES	72 000 €
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES (OPIAPA)	40 000 €
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DE LA COMMUNE DU PORT	30 000 €
ASSOCIATION GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES (AGRR)	8 000 €
LES PETITS PANDAS	10 000 €
ASSOCIATION APSA	5 000 €
LIAISON	3 000 €
COMITE D'OEUVRES SOCIALES (COS)	90 000 €
ASSOCIATION GESTION POUR INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL URBAIN (AGIDESU)	550 000 €
ASSOCIATION DE PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES	89 000 €
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (MIO)	60 000 €
CYBERUN	13 000 €
RESEAU OTE	12 000 €
ASSOCIATION REUNIONNAISE D'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET VICTIMES	4 000 €
ARPS	3 000 €
COLLEGE TITAN / CLASSE RELAIS	3 000 €
USEP	12 000 €

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
ATTRIBUEES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS
AU TITRE DE L'ANNE 2017**

ETABLISSEMENTS PUBLICS	FONCTIONNEMENT
ECOLE SUPERIEURE D'ARTS DE LA REUNION	140 000 €
ECOLE SUPERIEURE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER	50 000 €
COLLEGE DE L'OASIS	4 000 €
COLLEGE EDMOND ALBIUS	4 000 €
COLLEGE JEAN LE TOULLEC	4 000 €
COLLEGE TITAN	4 000 €
LYCEE JEAN HINGLO	4 000 €
LEP LEON LEPERVANCHE	4 000 €

Soutenir solidairement les familles et promouvoir la réussite éducative

- Actions de proximité en direction des familles et des collectifs d'habitants
- Renforcer l'offre d'accueil et/ou de service en direction de la petite enfance
- Développer les actions d'accompagnement des familles en situation de précarité vers l'autonomie
- Développer l'offre de pratique physique et sportive pour tous
- Créer les conditions de la démocratisation culturelle
- Faciliter les apprentissages (aide aux devoirs, soutien scolaire)
- Soutenir la confiance en soi : développer une offre culturelle et/ou sportive spécifique pour les 3-18 ans en temps scolaire et hors temps scolaire (hors TAP)
- Développer des actions de découverte culturelle et de renforcement linguistique

Amélioration du cadre de vie et garantir la tranquillité publique

- Proposer une offre culturelle dans l'espace public
- Contribuer à l'amélioration de la propreté urbaine (nettoyage de quartiers, actions de sensibilisation aux gestes de tri (Borne Apport Volontaire à verre, calendriers de collecte, réduction des déchets, déchèteries, apport de déchets électriques et électroniques chez les revendeurs à l'achat...)
- Participer à l'embellissement de la Ville (jardins, suppression et embellissement de dépôts sauvages...)
- Participer à la valorisation du patrimoine portois (identification d'arbres remarquables par des signalétiques «fabriquées» au sein des quartiers, exposition photos des arbres et/ou espèces végétales d'un quartier et/ou d'un espace végétalisé de la Ville...)
- Favoriser l'émergence et le développement des déplacements doux en milieu urbain
- Conforter des actions de médiation
- Accompagner les jeunes exposés à la délinquance
- Développer la prévention des violences intrafamiliales
- Proposer une offre d'animation qualitative dans l'espace public afin de conforter le sentiment de sécurité

Favoriser le développement d'activités économiques et améliorer l'accès des publics aux dispositifs d'emploi, insertion et formation

- Développer les structures de l'Insertion pour l'Activité Économique
- Promouvoir l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire
- Favoriser l'émergence d'activités de services à la personne et/ou aux entreprises
- Développer l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes porteuses de handicap
- Identifier et accompagner les talents et les potentialités des habitants
- Accompagner les publics en insertion
- Créer les conditions d'une meilleure circulation de l'information

Développer la citoyenneté au cœur des quartiers

- Développer des actions favorisant la transmission de valeurs citoyennes
- Accompagner des actions qui favorise le mieux vivre ensemble (animation et évènements favorisant les échanges et le lien social)
- Favoriser un usage critique des réseaux sociaux et NTIC